

Parmain, le 5 mai 2020



Secrétariat Général

RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ÉCOLES À COMPTER DU 12 MAI 2020

Ce courrier ne sera valable que si le déconfinement est confirmé.

Madame, Monsieur, chers Parents,

Suite aux diverses concertations que j'ai menées, accompagnée de l'adjointe aux affaires scolaires, des responsables des services municipaux, avec les directeurs des écoles de la ville et les représentants des fédérations de parents d'élèves et en accord avec le bureau municipal, je prends la décision de la **réouverture progressive des écoles**, à compter du 12 mai 2020.

Pourquoi cette décision ?

1. Cette rentrée est basée sur le **volontariat** des parents, qui décident en toute liberté
2. Cette rentrée permet le retour à la **vie sociale** des enfants et à la **vie professionnelle** des parents
3. Parce que les directeurs d'écoles ont sollicité l'avis des parents qu'ils ont partagé avec nous
4. Parce que le corps enseignant a établi les listes nominatives des enfants accueillis limités à 15 par classe en respectant la **distanciation physique**
5. Parce que nous sommes en mesure d'accueillir les enfants dans le respect des **normes sanitaires** édictées par le ministère de l'Éducation Nationale

Protocole sanitaire officiel, 5 principes généraux :

- Appliquer les gestes barrières
- Maintenir la distanciation sociale
- Limiter au maximum le brassage des élèves
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- Communiquer et informer

Rôle de la commune :

- Installation des équipements nécessaires à l'application du protocole (barrières, rubalise, étiquetages, approvisionnement en savon, essuie-mains papier, gel, etc.).
- Nettoyage complet du mobilier et des sols, une fois par jour et désinfection des sanitaires et points de contact après chaque utilisation.
- Poursuite de la restauration scolaire avec le respect des gestes barrières. Les enfants seront servis par le personnel qui veillera à ce qu'il n'y ait aucun contact entre eux (ex : les carafes d'eau ne seront pas à disposition des enfants ; les enfants ne se déplaceront pas ; etc.).
- Accueil des enfants en pré et post scolaire aux horaires habituels, tous les jours et le mercredi, uniquement pour les élèves scolarisés.

Toutes les réservations aux accueils de loisirs doivent être faites obligatoirement minimum 24h

à l'avance : - par courriel à l'adresse : centresdeloisirs@ville-parmain.fr

ou - par SMS au 06.75.31.66.18.

Je sais que dans cette période particulièrement difficile, nous sommes tous confrontés à des choix cornéliens. Mon option de reprise ne pourra convenir à tous, mais il est de mon devoir de faire au mieux, ce que je pense sincèrement avoir fait en prenant cette décision.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers parents à l'assurance de mon profond dévouement.



Nicole DODRELLE,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dodrelle', written over a horizontal line that extends to the right.

Maire de Parmain,